



Salaires impayés par l'ags

Par **wahid1777**, le **12/12/2014** à **05:23**

bonjour récemment la société où je travaille a été liquidée par le tribunal et j'étais licencié par le mandataire judiciaire sachant qu'il me restait quelques mois de salaires impayés j'ai fait la demande auprès du liquidateur qui a reconnu les indemnités de préavis le congé payé et le dernier mois de salaire seulement en refusant de me payer tous mes salaires de mois précédents. j'aimerais savoir si j'ai vraiment le droit de me faire payer tous mes salaires par l'ags ou y a-t-il une loi précise concernant ce sujet merci d'avance

Par **moisse**, le **12/12/2014** à **10:26**

Bonjour, il y a manifestement une controverse sur les salaires dus par l'employeur. En effet, ces arriérés n'ont pas été repris par le mandataire et ne seront donc pas payés par l'AGS. Seul recours: attirer l'employeur et l'AGS devant le Conseil des prudhommes.